

Creil - Saint-Maximin

# Permis de construire pour un Castorama géant

**A** MOINS d'avoir l'œil bionique du héros de la série « l'Homme qui valait trois milliards », il est plutôt difficile d'apercevoir le panneau de permis de construire. Noyé dans les fourrés et les arbres, le long de la D 1016, l'affichage indique que Castorama s'est vu délivrer le mois dernier l'autorisation de bâtir son nouveau magasin dans la zone commerciale de Creil - Saint-Maximin. L'enseigne de bricolage va déménager son actuelle surface de vente et l'agrandir, vers un terrain de 5 ha, situé en bordure des concessions automobiles. Le tout s'est réglé sans que le préfet réunisse la commission départementale d'aménagement commercial (*lire ci-contre*) !

Dans cette opération de transfert estimée à 17 millions d'euros, le géant va gagner en superficie, pour passer de 11 200 m<sup>2</sup> à 14 000 m<sup>2</sup>. Le futur bâtiment fera 10 m de hauteur. Si le calendrier est respecté, l'ouverture est attendue en mars 2011.

## « La rue du shopping », un projet à l'étude

En attendant, le maire de Saint-Maximin, Serge Macudzinski (PCF), met un préalable, celui de la création d'une sortie sud pour la zone commerciale. « C'est un investissement de 5 à 6 millions d'euros, avec passage sous la D 1016, décrit-il. On est en négociation avec l'aménageur et le conseil général sur le financement. Il ne serait pas sérieux de construire des centaines de mètres carrés supplémentaires de surface de vente sans améliorer la desserte. »

En quittant son emplacement actuel de 4,3 ha, Castorama libère une place. Un projet baptisé « La rue du



**ZONE COMMERCIALE DE CREIL - SAINT-MAXIMIN, SAMEDI, 15 HEURES.** L'ouverture du futur Castorama est programmée pour mars 2011. Le bâtiment fera 14 000 m<sup>2</sup>. (LP/OLIVIER ARANDEL)

shopping » y est à l'étude. Le concept est basé sur la réalisation de 10 000 m<sup>2</sup> de boutiques et de 5 000 m<sup>2</sup> de bureaux autour

d'une artère piétonnière, avec un parking de 542 stationnements. « C'est une simple hypothèse. Il n'y a rien pour le moment », estime à ce

sujet Serge Macudzinski. De son côté, la société qui pilote le projet doit toujours travailler dessus.

C.G.

## Délaï expiré, autorisation tacite

« **C'**EST une histoire un peu drôle », résume le maire PC de Saint-Maximin, Serge Macudzinski, à propos du cas de Castorama. Toute construction ou extension d'une surface de plus de 1 000 m<sup>2</sup> est soumise à l'avis de la commission départementale d'équipement commercial (CDAC), réunie par le préfet. Y participent notamment les maires concernés par le projet, en l'occur-

rence ceux de Saint-Maximin et de Creil pour l'enseigne de bricolage. Le dossier a été déposé en janvier dernier devant la CDAC, qui disposait ensuite de deux mois pour l'examiner. Mais la préfecture a été prise de cours par les changements législatifs entrés en application en fin d'année dernière et n'a pu la convoquer dans les temps. Or, un délai expiré revient à un accord tacite...

Le gag ne fait pas sourire le maire de Creil, Jean-Claude Villemain (PS), qui comptait signifier son refus. « Je suis agacé. Je me serais opposé au transfert car on ne sait pas ce que vont devenir les terrains libérés par Castorama. On parle d'une rue commerciale. Si c'est le cas, c'est un nouveau coup qui sera porté aux boutiques des centres-villes de Creil, Chantilly et Senlis. »

C.G.

Le journal  
lundi 22 juin 2009